

PROCÈS-VERBAL

Séance du 24 novembre 2025

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ce vingt-quatrième jour du mois de novembre deux mille vingt-cinq à dix-sept heures une, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil de la Ville Audrey Bédard, Erik Bilodeau, Olivier Biron, Jean Demers, Anthony Dufour, Benoit Forget-Chiasson, Karine Lavertu, Isabelle Lefebvre, Éric Nadeau, Alain Quirion, Daniel Saindon, Mélanie Sicotte, Anick Tremblay et Anne-Marie Tremblay formant quorum sous la présidence du maire Steven Blaney et du président du conseil Jean Leblond.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général et Marlyne Turgeon, greffière.

CV2993

Ouverture de la séance

Le président du conseil confirme le quorum et déclare la séance ouverte.

Le maire Steven Blaney confirme qu'il exerce son droit de vote à l'égard des propositions soumises au conseil de la Ville.

CV2994

Mot de bienvenue du président du conseil

Le président du conseil prend la parole.

CV2995

Dépôt de la demande du maire à l'effet de choisir et désigner une présidente ou un président et une vice-présidente ou un vice-président du conseil de la Ville

[Désignation présidente ou président et vice-présidente ou vice-président du CV](#)

La demande du maire à l'effet de choisir et désigner une présidente ou un président et une vice-présidente ou un vice-président du conseil de la Ville est déposée, à titre d'information.

CV2996

Désignation aux postes de président et de vice-présidente du conseil de la Ville

ATTENDU la demande de monsieur le maire, Steven Blaney à l'effet de choisir et de désigner un président et une vice-présidente du conseil de la Ville ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2639;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte

De choisir et de désigner les membres du conseil de la Ville comme suit :

- le membre du conseil de la Ville Jean Leblond, à titre de président du conseil de la Ville, à compter du 24 novembre 2025, et ce, pour toute la durée de son mandat actuel;
- le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay, à titre de vice-présidente du conseil de la Ville, à compter du 24 novembre 2025, et ce, pour toute la durée de son mandat actuel.

Adoptée à l'unanimité

Le président du conseil Jean Leblond et la vice-présidente du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay confirment qu'ils exercent leur droit de vote à l'égard des propositions soumises au conseil de la Ville.

La séance est présidée par le président du conseil de la Ville Jean Leblond.

CV2997

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 24 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

CV2998

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV2999

Période de questions pour les personnes présentes

Environ 50 personnes assistent à la séance. Cinq personnes prennent la parole.

Le président du conseil et les personnes qu'il désigne répondent aux questions.

CV3000

Période de questions transmises électroniquement

Quatre questions transmises par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville ont été lues par la greffière.

Le président du conseil et les personnes qu'il désigne répondent aux questions.

CV3001

Approbation du procès-verbal du conseil de la Ville de la séance du 1^{er} octobre 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil de la Ville tenue le 1^{er} octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité

CV3002

Désignation d'une mairesse suppléante

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2640;

En conséquence,

Il est proposé par le maire Steven Blaney
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

De désigner le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte, à titre de mairesse suppléante, pour la durée de son mandat actuel.

Adoptée à l'unanimité

CV3003

Dépôt du procès-verbal du comité exécutif de la séance du 1^{er} octobre 2025

Le procès-verbal du comité exécutif de la séance du 1^{er} octobre 2025 est déposé, pour information.

CV3004

Dépôt de la lettre du 14 novembre 2025 de la Cheffe du parti politique Lévis Force 10 – Équipe Isabelle Demers concernant la désignation d’une conseillère désignée

[Lettre Cheffe du parti politique Lévis Force 10 - Isabelle Demers pour confirmer la conseillère désignée](#)

La lettre du 14 novembre 2025 de la Cheffe du parti politique Lévis Force 10 – Équipe Isabelle Demers concernant la désignation d’une conseillère désignée est déposée, à titre d’information.

CV3005

Dépôt de la lettre du 24 novembre 2025 du Chef du parti politique Repensons Lévis – Équipe Serge Bonin concernant la désignation d’une conseillère désignée

[Lettre Chef du parti politique Repensons Lévis – Équipe Serge Bonin pour confirmer la conseillère désignée](#)

La lettre du 24 novembre 2025 du Chef du parti politique Repensons Lévis – Équipe Serge Bonin concernant la désignation d’une conseillère désignée est déposée, à titre d’information.

CV3006

Dépôt du certificat d’enregistrement relatif à la résolution CV2870 « Entente concernant l’octroi d’une aide financière à intervenir avec le Juvénat Notre-Dame du Saint-Laurent et financement afférent »

Document d’aide à la décision [GRE-2025-049](#)

Le certificat d’enregistrement relatif à la résolution CV2870 « Entente concernant l’octroi d’une aide financière à intervenir avec le Juvénat Notre-Dame du Saint-Laurent et financement afférent » est déposé, à titre d’information.

CV3007

Nomination d’un Directeur adjoint - projets majeurs - actifs de l’eau à la Direction du Génie

Document d’aide à la décision [GCH-2025-070](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2631;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

De nommer Dany Lachance à titre de Directeur adjoint - projets majeurs - actifs de l’eau à la Direction du Génie, poste de cadre régulier à temps complet, à la classe 7 et à l’échelon 8, et aux conditions de travail prévues au protocole des conditions de travail des cadres de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV3008

Affectation de la réserve en assignation temporaire du 1^{er} janvier au 30 juin 2025

Document d'aide à la décision [FIN-2025-053](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2632;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers

D'affecter un montant maximum de 501 668 \$, provenant de la réserve financière pour les salaires des assignations temporaires pour le financement des salaires pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025, précisé au sommaire décisionnel FIN-2025-053.

Adoptée à l'unanimité

CV3009

Désignation d'une représentante et d'un représentant de l'employeur au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31986)

Document d'aide à la décision [FIN-2025-054](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2637;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De désigner Geneviève Coudé Lévesque, à titre de représentante de l'employeur, et Frédéric Moisan, à titre de représentant de l'employeur, au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31986), pour un mandat de trois ans.

Adoptée à l'unanimité

CV3010

Désignation d'une représentante et d'un représentant de l'employeur au comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21190)

Document d'aide à la décision [FIN-2025-055](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2638;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Audrey Bédard
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

De désigner Geneviève Coudé Lévesque, à titre de représentante de l'employeur, et Stéphane McKinnon, à titre de représentant de l'employeur, au comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21190), pour un mandat de trois ans.

Adoptée à l'unanimité

CV3011

Autorisation d'une demande de subvention au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'amélioration du réseau routier dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'améliorations par circonscription électorale

Document d'aide à la décision [GEN-GAPP-2025-009](#)

ATTENDU QUE le conseil de la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet projets particuliers d'amélioration du Programme d'aide à la voirie locale et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au Programme d'aide à la voirie locale;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au programme d'aide à la voirie locale;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, la ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'elle a approuvée sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2633;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

D'approuver les dépenses d'un montant de 75 112\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

CV3012

Programmation de travaux version numéro 1 dans le cadre du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec pour les années 2024-2028

Document d'aide à la décision [GEN-GAPP-2025-010](#)

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2634;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employées et employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec pour les années 2024-2028.

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 1, jointe au sommaire décisionnel GEN-GAPP-2025-010, et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Ville s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février

inclusivement.

Que la Ville s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

D'autoriser la Direction du génie à présenter officiellement la programmation de travaux version numéro 1 au programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec pour les années 2024 à 2028.

Adoptée à l'unanimité

CV3013 modifié par CV3183

Imposition d'une réserve pour fins publiques sur une partie des lots 2 431 989, 2 431 990, 2 431 994 et 2 431 997 du cadastre du Québec (route du Président-Kennedy, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2025-029](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2635;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour

D'imposer une réserve pour fins publiques sur une partie des lots 2 431 990 et 6 708 987 du cadastre du Québec, telle qu'elle est montrée à la description technique préparée par Guillaume Normand, arpenteur-géomètre en date du 4 février 2026, sous sa minute 2361, à des fins d'élargissement d'une voie publique, et d'autoriser la procureure ou le procureur qui sera mandaté à entreprendre les procédures appropriées et à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3014

Conclusion de l'avenant numéro 1 à la promesse bilatérale concernant les lots 6 544 967, 6 667 169 et 6 669 178 du cadastre du Québec (rue du Maréchal, secteur Pintendre)

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2025-034](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2636;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers

De conclure l'avenant numéro 1 à la promesse bilatérale concernant les lots 6 544 967, 6 667 169 et 6 669 178 du cadastre du Québec, joint au sommaire

décisionnel APCI-GI-2025-034, et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3015

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV3016

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV3017

Demande de déplacement de réunions de travail publiques du comité plénier sur le cadre financier, le programme quinquennal des immobilisations et le budget 2026

ATTENDU QUE les cabinets politiques d'opposition ne sont pas encore constitués officiellement;

ATTENDU QUE l'absence de ces cabinets prive plusieurs personnes élues d'analyses structurées essentielles à la compréhension des enjeux stratégiques liés au cadre financier, au programme quinquennal d'immobilisations et au budget 2026;

ATTENDU QUE le volume important d'information à assimiler simultanément pour le cadre financier et l'exercice budgétaire, en plus du premier conseil de ville, exige un délai raisonnable afin d'en assurer une étude complète, rigoureuse et responsable;

ATTENDU QUE les décisions à prendre sont complexes et auront un impact direct sur la capacité des formations politiques représentées à l'hôtel de ville de respecter leur engagement de plafonner les taxes résidentielles à l'inflation;

ATTENDU QUE les choix budgétaires à effectuer dans les prochaines semaines comptent parmi les décisions les plus déterminantes de l'année, et qu'une réflexion précipitée pourrait nuire à la qualité des décisions publiques;

ATTENDU QUE le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2024-34-42, Chapitre III, l'article 25 permet au Maire de déplacer une réunion du comité plénier à un autre moment par souci d'équité envers toutes les conseillères et tous les conseillers;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau

Que les réunions de travail publiques du comité plénier portant sur le cadre financier, le programme quinquennal d'immobilisations et le budget 2026 soient reportées d'une semaine, afin d'assurer un exercice sérieux, rigoureux et respectueux du travail des personnes élues.

À la demande du membre du conseil de la Ville Alain Quirion, le président du conseil appelle le vote sur la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Audrey Bédard, Anthony Dufour, Isabelle Lefebvre et Éric Nadeau votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Erik Bilodeau, Olivier Biron, Jean Demers, Benoit Forget-Chiasson, Karine Lavertu, Alain Quirion, Daniel Saindon, Mélanie Sicotte, Anick Tremblay et Anne-Marie Tremblay, le président du conseil Jean Leblond et le maire Steven Blaney votent en défaveur de la proposition.

Le président du conseil déclare la proposition rejetée à la majorité.

Rejetée à la majorité

CV3018

Proposition principale

Demande concernant l'encadrement de réunions du comité plénier

ATTENDU QUE le conseil de la Ville est composé de trois formations politiques différentes, une première dans l'histoire de la Ville de Lévis;

ATTENDU QUE l'aménagement du travail de façon plus adéquate, en respect de la conciliation travail-famille, peut permettre une meilleure qualité de collégialité et un horaire plus sensible aux réalités de chaque personne;

ATTENDU QUE la charge de travail de chaque membre du conseil et de chaque membre des cabinets est assez grande lorsque les documents arrivent juste avant la séance du conseil de la Ville;

ATTENDU QUE des informations concernant les décisions au conseil de la Ville transmises à la dernière minute par l'administration peuvent parfois être incomplètes et que certaines questions nécessitent une certaine recherche;

ATTENDU QUE l'exercice de la démocratie exige d'abord une information juste, complète et livrée dans un délai raisonnable pour toutes les parties prenantes considérées par la loi, incluant donc les cabinets;

ATTENDU QU'une séance de travail précédant d'au moins vingt-quatre heures la séance du conseil de la Ville permettrait à l'administration de mieux répondre aux questions pointues pour éclairer les prises de décision et réduirait la pression sur la journée de la séance du conseil de la Ville;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Audrey Bédard

Que le comité exécutif réévalue le chapitre III du règlement intérieur encadrant le comité plénier pour statuer :

- que l'ordre du jour du conseil et les documents puissent être déposés au minimum quatre jours ouvrables avant la séance du conseil de la Ville ;
- qu'une réunion suffisamment longue du comité plénier soit mise en place la veille de la journée de la séance du conseil de la Ville, incluant les équipes de travail, soit les membres du cabinet et les directions de l'administration pour présenter les décisions à venir et répondre aux premières questions afin de faciliter le travail et raccourcir les échanges le jour même de la séance du conseil de la Ville.

Proposition d'amendement

Amendement à la proposition principale relative à la « Demande concernant l'encadrement des réunions du comité plénier »

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

D'amender la proposition principale relative à la « Demande concernant l'encadrement des réunions du comité plénier », par la modification de la première phase par la phrase suivante et l'ajout des trois paragraphes suivants :

« De mandater le comité exécutif à l'effet de proposer au conseil de la Ville les ajustements nécessaires aux règlements intérieurs concernés, afin de :

- favoriser de meilleurs délais aux membres du conseil de la Ville pour la prise en compte des dossiers à l'ordre du jour des réunions du comité plénier et des séances du conseil de la Ville ;
- favoriser les échanges entre les membres du conseil de la Ville et l'administration sur ces dossiers afin d'assurer leur compréhension adéquate ;
- assurer que les membres du conseil de la Ville disposent de toutes les informations nécessaires à la prise de décision ;
- d'évaluer notamment : ».

Proposition d'amendement adoptée à l'unanimité

Proposition principale amendée

Demande concernant l'encadrement des réunions du comité plénier

ATTENDU QUE le conseil de la Ville est composé de trois formations politiques différentes, une première dans l'histoire de la Ville de Lévis ;

ATTENDU QUE l'aménagement du travail de façon plus adéquate, en respect de la conciliation travail-famille, peut permettre une meilleure qualité de collégialité et un horaire plus sensible aux réalités de chaque personne ;

ATTENDU QUE la charge de travail de chaque membre du conseil et de chaque membre des cabinets est assez grande lorsque les documents arrivent juste avant la séance du conseil de la Ville ;

ATTENDU QUE des informations concernant les décisions au conseil de la Ville transmises à la dernière minute par l'administration peuvent parfois être incomplètes et que certaines questions nécessitent une certaine recherche ;

ATTENDU QUE l'exercice de la démocratie exige d'abord une information juste, complète et livrée dans un délai raisonnable pour toutes les parties prenantes considérées par la loi, incluant donc les cabinets ;

ATTENDU QU'une séance de travail précédant d'au moins vingt-quatre heures la séance du conseil de la Ville permettrait à l'administration de mieux répondre aux questions pointues pour éclairer les prises de décision et réduirait la pression sur la journée de tenue de la séance du conseil de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Audrey Bédard

De mandater le comité exécutif à l'effet de proposer au conseil de la Ville les ajustements nécessaires aux règlements intérieurs concernés, afin de :

- favoriser de meilleurs délais aux membres du conseil de la Ville pour la prise en compte des dossiers à l'ordre du jour des réunions du comité plénier et des séances du conseil de la Ville ;
- favoriser les échanges entre les membres du conseil de la Ville et l'administration sur ces dossiers afin d'assurer leur compréhension adéquate ;
- assurer que les membres du conseil de la Ville disposent de toutes les informations nécessaires à la prise de décision ;
- d'évaluer notamment :
 - que l'ordre du jour du conseil et les documents puissent être déposés au minimum quatre jours ouvrables avant la séance du conseil de la Ville ;
 - qu'une réunion suffisamment longue du comité plénier soit mise en place la veille de la journée de la séance du conseil de la Ville, incluant les équipes de travail, soit les membres du cabinet et les directions de l'administration pour présenter les décisions à venir et répondre aux premières questions afin de faciliter le travail et raccourcir les échanges le jour même de la séance du conseil de la Ville.

Proposition principale amendée adoptée à l'unanimité

CV3019

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte
Appuyé par le maire Steven Blaney

À 18 h 28, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Steven Blaney, maire

Marlyne Turgeon, greffière

Jean Leblond, président du conseil